

## DE PROGRAMMES DE DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINTÉGRATION (DDR) À UN AUTRE EN ITURI. ENTRE EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

Par

**Matthieu MBAVAZI ARALI**

*Apprenant au DES/DEA en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Kinshasa*

**Henri MBUNA DHEDONGA**

*Doctorant en Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Kinshasa*

**Jérôme MUNGUKENDE PITHUA**

*Apprenant au DES/DEA en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Kinshasa*

### RÉSUMÉ

*Ce papier se propose d'examiner les programmes de Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) exécutés en Ituri de 2004 à 2007. Dénommé initialement programme de Désarmement et réinsertion communautaire (DRC) avant de se voir relayer par le programme national de Désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR), le texte met en relief à partir de l'exploitation de rapports spécifiques doublée d'une enquête du terrain et le recours aux sources virtuelles, le résultat peu efficace de ces programmes dans deux volets : désarmement et réinsertion communautaire. A la suite de cette expérience, il se veut dégager de perspectives stratégiques pour un autre DDR à l'œuvre en Ituri, appelé 'Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRC-S)'. Tout en relevant les défis avec lesquels le PDDRC-S se doit composer, le papier soutient que l'efficacité attendue de ce programme est tributaire d'au moins trois paramètres. D'abord l'élaboration des critères d'éligibilité en se servant des informations puisées du terrain. Ensuite, l'allocation de moyens financiers et matériels véritablement attractifs. Et enfin, la garantie et/ou l'offre d'un contexte sécuritaire favorable au programme.*

**Mots-clés :** DDR, DRC, PNDR, STAREC, PDDRC-S, Groupes armés, Ituri

### ABSTRACT

*This paper examines the Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) programs implemented in Ituri from 2004 to 2007. Initially called the Disarmament and Community Reinsertion (DRC) program before being replaced by the National Disarmament, Demobilization and Reintegration Program (NDRP), the paper highlights the ineffectiveness of these programs in two areas: disarmament and community reintegration, based on the use of specific reports and a field survey, and the use of virtual sources. Following this experience, the paper seeks to identify strategic*

*perspectives for another DDR program at work in Ituri, called the Disarmament, Demobilization, Community Rehabilitation and Stabilization Program (PDDRC-S). While noting the challenges facing the PDDRC-S, the paper argues that the expected effectiveness of this program depends on at least three parameters. First, the development of eligibility criteria using information from the field. Second, the allocation of truly attractive financial and material resources. And finally, the guarantee and/or provision of a favorable security environment for the program.*

**Keywords:** *DDR, DRC, PNDR, STAREC, PDDRC-S, Armed groups, Ituri*

## INTRODUCTION

Créé début juillet 2021, le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRC-S) qui se profile en Ituri mérite un regard attentif dans un contexte où cet ancien district n'est pas à sa première expérience de l'approche de Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). En effet, dotée d'une superficie de 65 658 km<sup>2</sup>, entre 1999 et 2003, l'Ituri, l'une des provinces de l'Est de la RD Congo a été déchirée par des conflits et violences armés aux conséquences effroyables. On y a dénombré plus de 60 000 personnes mortes et 500 000 déplacés<sup>1</sup>. A ces chiffres effroyables, il faut ajouter que l'enrôlement et l'utilisation des enfants par de groupes armés, le pillage massif des ressources de l'Ituri sont autant de dégâts qui ont découlé de l'activisme de groupes armés. L'interférence de pays voisins à l'instar de l'Ouganda et du Rwanda a été de gros dans la perpétuation de ces conflits et violences armés.

Dans un contexte où le gouvernement de Kinshasa avait perdu le contrôle de l'Ituri, de groupes armés comme l'Union des patriotes Congolais (UPC) et le Front de Nationalistes et Intégrationnistes (FNI) voire la Force de Résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) ont dû s'arroger des prérogatives de l'Etat. Plusieurs factions issues pour la plus part de ces principaux groupes armés voire de poches résiduelles ont pu, elles aussi, marquer leur existence. Il s'agissait entre autre du Parti pour l'Unité et la Sauvegarde de l'Intégrité du Congo (PUSIC), de l'Union des Patriotes Congolais/Kisembo (UPC/K), de la Force Armée du Peuple Congolais (FAPC), du Mouvement Révolutionnaire Congolais (MRC), etc. Ainsi, des espaces territoriaux de l'Ituri avaient été soumis à une régulation infra étatique assurée essentiellement par de groupes armés.

Pour mettre fin à cet activisme de groupes armés et ramener la paix, mieux permettre au gouvernement de Kinshasa de reprendre le contrôle de l'Ituri, c'est pratiquement à partir de l'année 2003 que de stratégies aussi bien

---

<sup>1</sup> UNYON VAKPA, *Le conflit armé en Ituri. La problématique de sa prévention et de sa gestion*, éd. L'Harmattan, Paris, 2009, p. 82.

militaires que négociées avaient été mises en œuvre par la communauté internationale et le gouvernement de la RD Congo. En dépit de cet impressionnant dispositif déployé en Ituri, dispositif qui ont pu permettre la maîtrise de la situation sécuritaire ou ramener une accalmie relative, force est de constater que depuis la fin de l'année 2017, la province de l'Ituri s'est de nouveau enlisée dans une spirale de violences armées. Déjà en 2021, les statistiques des personnes déplacées s'élevaient à plus d'1,6 million<sup>2</sup>.

La province de l'Ituri s'est ainsi distinguée à un moment donné à être décrite comme une province réduite à sang et à feu où des enfants sont tués, des véhicules sont incendiés, des personnes sont contraintes de quitter leurs milieux des vies, des camps des déplacés sont attaqués, des journées ville-mortes observées et/ou controversées sont décrétées, des enfants des déplacés sont disséminés devant des boutiques et rues de la ville de Bunia et réduits à la mendicité pour survivre. Il s'agit là bref, d'un diagnostic sévère qui s'est tristement imposé dans le quotidien de sa population au point qu'elle pourrait s'inviter à s'approprier la plaisanterie de la population tchadienne, désenchantée par les conflits armés et maux qui se sont enracinés dans leur pays : « on ira tous au paradis car on a déjà vécu l'enfer sur terre »<sup>3</sup>.

Comme dans le passé, les efforts militaires privilégiés pour arriver à bout de groupes armés qui ont vu jour en Ituri dans les nouvelles vagues des violences sont couplés au processus DDR. Ce processus se veut être mené par un nouveau programme appelé « Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation » (PDDRC-S), qui paraît donner du souffle à l'état de siège, un régime militaire décrété au mois de mai 2021 en vue d'endiguer ces menaces graves et de sécuriser les populations et leurs biens<sup>4</sup> notamment en Ituri mais dont le bilan reste encore insatisfaisant<sup>5</sup> en dépit de son énième prorogation qui du reste est contestée par une importante frange de députés nationaux, élus de la partie Est de la RD Congo.

La préoccupation de ce papier est moins d'étaler les démarches aussi bien militaires que pacifiques mises œuvre pour ramener la paix en Ituri si pas procéder à l'examen des programmes DDR qui y avaient été exécutés sous le

---

<sup>2</sup> [http://french.xinhuanet.com/2021-04/27/c\\_139908277.htm](http://french.xinhuanet.com/2021-04/27/c_139908277.htm), consulté le 30 octobre 2022.

<sup>3</sup> M. DEBOS, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre guerre*, éd. Karthala, Paris, 2013, p. 32.

<sup>4</sup> Lire l'exposé de motif de l'ordonnance n°21/015 du 03 Mai 2021 portant proclamation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République démocratique du Congo.

<sup>5</sup> Pour s'en rendre compte, lire notamment Adolphe AGENONGA, *L'Est de la RDC : le paradoxe de l'état de siège et d'une insécurité grandissante*, les Rapports de GRIP, 2021 et MALIAKA SEFU, et MBAVAZI ARALI, « Réédition d'approches contraignantes de la paix en Ituri. L'Etat de siège, un dernier rempart pour la restauration de l'autorité de l'Etat ? », in *Les Cahiers du CEDAC*, février 2022.

vocabulaire d'abord de désarmement et réinsertion communautaire (DRC) et remplacé ensuite par le DDR-national. Et ensuite, dégager de perspectives stratégiques pour un DDR efficace à l'œuvre en Ituri, le PDDRC-S. Ceci, en passant bien évidemment par l'analyse des défis qui s'imposent au programme.

Ce choix qui paraît arbitraire ne l'est pas du tout. Il procède tout d'abord d'un travail de recension non exhaustive soit-elle de travaux scientifiques et publications dont la plus part s'accordent à expliquer la résurgence de violences et groupes armés par l'« échec » de la consolidation de la paix en Ituri. L'étude réalisée par Vircoulon est suggestive à cet effet. Note-t-il<sup>6</sup> :

*« La résilience de la FRPI et surtout la résurgence du conflit interethnique historique dans les mêmes conditions qu'avant démontrent le caractère partiel et temporaire de la paix qui a régné en Ituri de 2007 à 2017. Le conflit entre Lendu et Hema a repris exactement dans sa zone d'origine (la chefferie des Walendu Pitsi dans le territoire de Djugu), pour les mêmes raisons, avec les mêmes méthodes et selon la même dynamique ethno-territoriale. Ces similarités entre 1999 et 2017 mettent en lumière le fait que les tentatives de résolution des conflits armés en Ituri n'ont pas supprimé les causes de la conflictualité, et ce malgré 20 ans de présence internationale dans cette province ».*

Ensuite, l'étude s'impose au moment où toute l'opinion s'attend au succès du PDDRC-S dans un contexte où les programmes DDR antérieurs, gouvernés à partir de 2003 par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) et même appuyés par le programme de stabilisation et reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) ont été loin d'offrir une paix durable à l'Est de la RD Congo. La résurgence de violences armées en Ituri depuis la fin de l'année 2017 est en une preuve éloquente.

En pareille situation d'impasse, il apparaît plus que nécessaire de dégager les raisons d'échec de ces deux programmes. Leur expérience peu efficace est à mettre à profit pour des perspectives d'une nouvelle expérience du PDDRC-S que l'on veut efficace. Ainsi, en trois grands points nous remontons premièrement à l'origine de la pratique DDR en RD Congo. Deuxièmement, nous essayons d'examiner le programme de désarmement et réinsertion communautaire (DRC) exécuté en Ituri et les deux dernières phases de désarmement qui l'ont suivi dans le cadre du DDR-national, examen qui permet de cerner leur trajectoire émaillée des obstacles et les principaux résultats auxquels ils ont abouti. En se servant de cette expérience peu réussie comme notre centre de gravité, troisièmement nous nous attelons au PDDRC-S, dévoilant ainsi le mobile qui a présidé à sa création, les défis qui l'attendent et/ou avec lesquels le programme se doit composer pour enfin projeter les perspectives pour son efficacité.

---

<sup>6</sup> Th. VIRCOULON, *Ituri. Résurgence du conflit et échec de la consolidation de la paix*, Etudes de l'IFRI, Juin 2021, p. 22.

## I. A L'ORIGINE DE LA PRATIQUE DDR EN RD CONGO

Le DDR n'est pas une invention de la RD Congo. Il s'agit d'une des démarches de la consolidation la paix empruntée dans des Etats qui se sont engagés dans le processus de la reconstruction post-conflit. Le DDR consiste à la collecte, à la destruction et/ou l'élimination des armes légères et de petits calibres (ALPC) et des munitions de guerre disséminés entre les mains des combattants dans le cadre de conflits et violences politiques et/ou communautaires. Et de ce fait, donner à ces derniers (ex-combattants) une alternative à l'usage de ces armes à travers des projets et formation contribuant à leur réinsertion communautaire ou sociale et/ ou leur intégration dans l'armée nationale.

En RD Congo, tout remonte lorsque les belligérants se sont engagés à mettre fin à la guerre qu'on a qualifié de « rectification de la révolution » éclatée à partir du 02 août 1998. Née sur le cendre de la guerre de libération conduite par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), guerre qui a pu défaire le régime dictatorial de Mobutu, ladite guerre a dû impliquer plusieurs acteurs tantôt en qualité d'alliés de la RD Congo, tantôt d'agresseurs voire de forces politico-militaires.

L'accord de Lusaka qui avait été signé en 1999 a balisé le chemin au dialogue inter congolais qui, à son tour, a couché de l'accord qualifié de « global et inclusif » en 2002. C'est ainsi qu'avec l'avènement du gouvernement dit de « transition », le schéma DDR initialement conçu en RD Congo post-conflit est étroitement lié à la réforme du secteur de la sécurité. Le concept comme « brassage » devenu plus tard « mixage » institué pour la formation d'une armée nationale restructurée et intégrée est l'expression de double visage de ce schéma DDR.

Des services techniques avaient été créés pour mener à bout ce processus national de DDR. D'abord la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER), chargée d'élaborer les critères de désarmement, démobilisation et proposer les mécanismes de réinsertion, planifier les activités en rapport avec le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et exécuter le programme national désarmement, démobilisation et réinsertion<sup>7</sup>. Ensuite la Structure militaire d'intégration (SMI), qui avait été chargée de<sup>8</sup> : sensibilisation, regroupement identifications, sélection, cantonnement, brassage, recyclage et/ou formation.

---

<sup>7</sup> Lire le Décret n° 03 du 18 décembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion.

<sup>8</sup> Lire le Décret n° 04/014 du 26 janvier 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Structure militaire d'intégration.

## II. PROGRAMME DE DÉSARMEMENT ET RÉINSERTION COMMUNAUTAIRE (DRC)

C'est en attendant la mise en œuvre du Programme national de DDR que le Programme de Désarmement et réinsertion communautaire (DRC) fut conçu à titre transitoire pour l'Ituri. Le programme de DRC visait à désarmer, démobiliser et réinsérer au moins 15000 combattants dont les enfants. Si aucun groupe armé de l'Ituri n'a été présent au rendez-vous de Prétorias, rendez-vous qui, du reste, a couché de l'accord dit « global et inclusif », le programme de DRC était une réponse à l'acte d'engagement de Kinshasa. Il sied de rappeler que cet acte d'engagement concernait uniquement les groupes armés de l'Ituri qui avaient souscrit à la pacification et la stabilisation de l'Ituri. Parmi ces groupes armés, l'on dénombrait notamment la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), le Parti pour l'unité et la sauvegarde de l'intégrité du Congo (PUSIC), l'Union des patriotes congolais/Kisembo (UPC/Kisembo), l'Union des patriotes congolais (UPC), la Force armée du peuple congolais (FAPC), le Front des nationalistes intégrationnistes (FNI) et le Front populaire pour la démocratie au Congo (FPDC).

### II.1. Comprendre le fonctionnement des sites de transit des programmes DDR en Ituri

Soulignons d'emblée que dans la pratique DDR, les sites de transit sont des endroits/espaces spécifiques aménagés pour les activités du DDR. S'y déroule une gamme d'activités ou une série d'étapes que les candidats au DDR sont appelés à franchir. D'une manière générale, dans les sites de transit aménagés pour les programmes DDR en Ituri se déroulaient plusieurs activités. Cinq étapes peuvent être relevées :

- La première étape est celle d'accueil au cours de laquelle les ex-combattants bénéficiaient du certificat de désarmement.
- La deuxième étape portait sur l'identification au cours de laquelle l'ex-combattant était appelé à décliner son identité complète.
- La troisième étape appelée la vérification pendant laquelle il était question de se rassurer de l'exactitude et de la sincérité des renseignements fournis par l'ex-combattant mais également de savoir si réellement il a appartenu à un groupe armé.
- La quatrième étape portait sur la sensibilisation des ex-combattants dans le but de les amener à changer leur mentalité et comportement en quête de la nouvelle vie qu'ils sont appelés à intégrer. Désarmement, réinsertion et paix, quel avenir pour un démobilisé, sont autant des mobiles qui étaient animés à l'intention des ex-combattants.

- Et enfin, la cinquième étape, l'étape d'orientation qui grâce à l'agent orienteur donnait la possibilité aux ex-combattants de choisir entre intégrer l'armée nationale ou regagner la vie communautaire.

En effet, gérés par une cellule composée d'au moins six acteurs : le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Mission de l'organisation des nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER), le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF), les partenaires et les représentants de groupes armés, c'est à partir du septembre 2004 que les sites de transit ont ouvert leurs activités en Ituri<sup>9</sup>. Au départ, au moins sept sites de transit ont été ouverts en Ituri : Kpandroma, Bunia, Kasenyi, Mahagi, Aru, Nizi et Aveba. La nécessité d'ouvrir d'autres sites était dictée par des impératifs précis. Tel est le cas du site de Bunia/Yambi-YaYa qui a dû ouvrir ses portes au mois de février 2005 du fait qu'il avait été constaté que beaucoup d'armes de guerre circulaient dans la cité de Bunia et ses environs et que de nombreuses personnes avoisinant la centaine venaient volontairement désarmer sur place à la CONADER et à la MONUC<sup>10</sup>.

Les activités des sites de transit portaient principalement sur deux points. Le désarmement dont la responsabilité incombait à la MONUC, aux Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et à la CONADER. Alors que la démobilisation relevait du PNUD et de l'UNICEF en ce qui concerne les enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA) ou l'intégration sous la responsabilité de la CONADER, la SMI et les FARDC.

## **II.2. Principaux résultats des programmes, les obstacles rencontrés et/ou facteurs explicatifs**

Le programme de Désarmement et réinsertion communautaire (DRC) n'a pas connu un déroulement linéaire en Ituri. Il a été parfois interrompu. Deux raisons expliquent globalement cet état des choses. D'une part le rejet affiché à l'endroit du programme par certains groupes armés et/ ou de poches résiduelles. Ce rejet était lui-même aussi consécutif au contexte dans lequel le programme fut réalisé, caractérisé par l'insécurité grandissante et l'absence de la confiance entre le gouvernement de Kinshasa et les groupes armés. C'est à la lumière de cette explication qu'il convient de situer la naissance en 2005 d'un groupe armé appelé le Mouvement révolutionnaire congolais (MRC). Le MRC est né s'il faut le rappeler, en plein processus DDR en Ituri. D'autre part les problèmes opérationnels résultant de la déficience de la coordination technique principalement entre la CONADER et le PNUD.

---

<sup>9</sup> La plus part de ces informations ont été tirées des archives de la CONADER/Ituri.

<sup>10</sup> Information puisée des archives de la CONADER/Ituri lors de notre séjour de recherche à Bunia.

Les programmes ont été ainsi exécutés en des phases. Si la première phase concernait uniquement le programme de DRC, les deux autres phases ont été réalisées dans le cadre du programme national de Désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR). En résumé, trois phases méritent d'être mises en évidence.

Il apparaît que ces phases n'ont pas apporté grand-chose à la démilitarisation complète de l'Ituri. Si les armes et surtout les Armes légères et de petits calibres (ALPC) n'avaient pas été totalement extirpées de la circulation, la plus part des ex-combattants rencontrés en Ituri ont souligné aussi l'échec du volet de la réinsertion communautaire.

**Tableau 1 : Première phase de désarmement (septembre 2004-2005)**

Sites de transit	Hommes	Femmes	EAFGA	
			Garçons	Filles
Kasenyi	189	5	66	00
Kpandroma	387	3	523	109
Mahagi	227	00	137	07
Nizi	29	00	09	01
Aveba	52	00	393	20
<b>Total</b>	<b>884</b>	<b>08</b>	<b>1128</b>	<b>134</b>

*Source : Constitué par nous-mêmes à partir des archives de la CONADER/Ituri*

A la lumière des données issues de la première phase, il se dégage que contrairement au nombre des combattants initialement visé par le programme de DRC (15000 combattants), seulement 827 ex-combattants dont 8 femmes avaient souscrit à la réinsertion communautaire. De l'autre côté, l'effectif des candidats à l'intégration s'élevait à 65 ex-combattants dont aucune femme.

Ce résultat semble être expliqué par une série de problèmes opérationnels auxquels le processus s'est heurté dont les majeurs ont été le (la) :

- Démarrage tardif des projets de réinsertion communautaire ;
- Manque d'engagement de la part de groupes armés ;
- Proximité de certains cas des miliciens des sites de transit ;
- Insuffisante sensibilisation dans la communauté.

Trois perspectives avaient été envisagées pour la poursuite efficace du programme à savoir:

- Projet d'insertion de deux sites de transit temporaires aux capacités très minimes pour le désarmement à Bunia et Aru ;
- Décret présidentiel de la nomination des chefs de guerre de l'Ituri qui devrait être un catalyseur d'arrivée massive des ex-combattants dans les sites de transit ;

- Relance d'un des projets de réinsertion communautaire qui est la réhabilitation de la route Aveba/Boga et qui résorbera 126 démobilisés pendant 4 mois.

La deuxième phase de la démobilisation qu'on a appelée aussi additionnelle a débuté au mois de juin 2005 pour être clôturée en novembre 2006. D'ores et déjà, le tableau ci-dessous permet de cerner la situation de désarmement telle qu'elle se présentait dans les deux sites, c'est-à-dire de Bunia (25/08/2006) et Nizi (24/08/2006).

**Tableau 2 : Situation de désarmement dans les sites de Bunia et Nizi (Deuxième phase de désarmement)**

Groupes armés démobilisés									Total	FARDC	TOTAL GÉN.
FAC	FAPC	FNI/FRPI	MAI MAI	N.SIGN	PUSIC	RCD/ML	UPC/RP	Autres			
4	22	2359	1	25	321	4	2079	20	4835	0	4835
0	2	125	0	8	5	0	252	2	394	0	394
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>4</b>	<b>24</b>	<b>2492</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>326</b>	<b>4</b>	<b>2336</b>	<b>22</b>	<b>5242</b>	<b>0</b>	<b>5242</b>

*Source : Reconstitué par nous-mêmes à partir des archives de la CONADER/Ituri*

Ce tableau permet de constater que ce sont des combattants issus de trois groupes armés, c'est-à-dire FNI/FRPI, UPC/RP, PUSIC qui ont répondu massivement au désarmement. Cette situation paraît être consécutive à l'intégration et/ ou la reconnaissance des grades de chefs militaires de ces groupes armés, intervenue(s) en 2004. Toutefois aucun ex-combattant n'avait opté pour l'intégration au sein de FARDC.

La troisième et dernière phase du DDR en Ituri a connu son début à partir de 2007. Elle ciblait plus d'une part, les combattants résiduels issus de deux groupes armés : la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et le Front de nationalistes intégrationnistes (FNI). Et d'autre part, ceux appartenant au groupe armé appelé le Mouvement révolutionnaire congolais (MRC). Cette phase est intervenue après la signature fin novembre 2006 d'un accord cadre pour la paix en Ituri entre le gouvernement de Kinshasa et les chefs de ces groupes armés.

### III. DE PROGRAMMES DDR-NATIONAL ET STAREC AU PDDRC-S

Le programme national de Désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR) géré par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (CONADER) qui a œuvré durant pratiquement dix-huit ans (2003-2021) n'a pas ramené la paix durable à l'Est de la RDC en général et en Ituri en particulier. La tendance dominante de la démobilisation-remobilisation

armée observée à l'Est de la RDC a été qualifiée du 'retour circulaire'<sup>11</sup>. Les ex-miliciens se sont investis quasi régulièrement à faire des navettes entre la vie milicienne et civile. Une des explications à ce phénomène de 'retour circulaire' réside justement dans l'échec de la réinsertion des ex-combattants comme nous l'avons dit tantôt.

De la même manière, le programme de Stabilisation et reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) qui a succédé depuis 2009 au programme « *amani leo* » n'a pas non plus contribué d'une manière significative à la consolidation de la paix. En Ituri, les activités du programme STAREC étaient principalement limitées dans deux territoires de Mambasa et d'Irumu avant de s'étendre dans le territoire de Djugu. En gros, ce programme a géré le dossier de la Reserve de la faune à okapi (RFO) dans le territoire de Mambasa et la problématique de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) dans le Sud du territoire de Djugu.

C'est en réponse semble-t-il à la contre-performance de programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR) et de programme de Stabilisation et reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) que le chef de l'Etat Felix Tshisekedi a résolu de créer d'après l'ordonnance rendue publique début juillet 2021, un nouveau programme DDR. Ce nouveau programme qui fusionne les programmes DDR-national et STAREC est appelé Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRC-S).

### III.1. Défis du PDDRC-S

Il importe de préciser que le PDDRC-S qui se laisse voir comme une véritable alternative au fiasco des programmes DDR-national et STAREC, présente un atout majeur d'être mis sur pieds par un nouveau régime pour lequel l'éradication de groupes armés et la restauration de l'autorité de l'Etat à l'Est de la RD Congo passent comme une priorité. On pourra présumer dans le chef du régime de Felix Tshisekedi la ferme volonté et détermination à faire « autrement » que le régime passé, mieux, de Kabila le fils sous lequel ces deux programmes quasiment défaillants avaient été créés et presque globalement exécutés.

Alors que ces programmes sont arrivés à cette note peu satisfaisante faute notamment de leur financement, faire autrement pour le régime Felix Tshisekedi suppose que ce dernier se doit investir à financer régulièrement le

---

<sup>11</sup> Koen Vlassenroot, Emery Mudinga et Josaphat Musamba, « Retour circulaire: navigation entre la vie de civil et de milicien à l'est de la RDC », disponible sur <https://gecshceruki.org/retour-circulaire-navigation-entre-la-vie-de-civil-et-de-milicien-a-lest-de-la-rdc/>, consulté le 19 octobre 2022.

PDDRC-S pour éviter que des résultats d'échec soient reproduits. Par ailleurs, ce nouveau et jeune PDDRC-S compose dorénavant avec quelques défis qui, mal gérés, pourraient se révéler à la longue comme de véritables obstacles à son succès.

### **III.2. Un programme qui a tardé et/ou qui tarde d'être mis en œuvre**

Si c'est le 7 août 2021 que Tommy Tambwe Rudima a été nommé coordonnateur national du PDDRC-S, le programme se verra lancé en Ituri le 17 janvier 2022. À dater de ce jour, sa mise en œuvre effective est loin d'être une réalité en Ituri où l'un de ses préalables substantiels à un programme DDR à l'instar des accords de paix a été obtenu. En effet, deux groupes armés à savoir la Force Patriotique Intégrationniste du Congo (FPIC) et l'Union des Révolutionnaires pour la Défense du Peuple Congolais/Coopérative du développement économique du Congo (URDPC/CODECO) ont fait leur reddition pacifique en adhérant au processus de paix.

Il va de soi que plus rien ne pourrait empêcher que les combattants issus de ces deux groupes armés soient directement pris en charge par le PDDRC-S dans le but de les dépouiller de leur capacité de nuisance. Pourtant, en dépit de la nomination bien que tardive des animateurs provinciaux du programme et que ces derniers aient annoncé avoir identifié neuf sites pour accueillir les combattants prêts à déposer les armes<sup>12</sup> et disposant même d'un plan opérationnel de ses activités<sup>13</sup>, la mise en œuvre opérationnelle de ce programme pour lequel il avait été déclaré que quatorze millions de dollars américains étaient disponibles<sup>14</sup> traîne toujours le pas. Il faut rappeler que l'ordonnance nommant les coordonnateurs provinciaux du PDDRC-S en Ituri a été rendue publique le 02 juin 2022. Willy Abibu Seku, Flory Kitoko et Esther Maturi ont été désignés respectivement coordonnateur, coordonnateur adjoint chargé des questions opérationnelles et coordonnateur adjoint chargé des questions administratives et financières.

### **III.3. Reprise des violences voire affrontements entre les groupes armés**

Il s'agit ici de la conséquence logique du retard qui a caractérisé et/ou qui caractérise la mise en œuvre du PDDRC-S. En effet, les groupes armés de l'Ituri qui ont mis fin sur papier à leur activisme après avoir signé des actes de cessation des hostilités sont dits avoir adhéré au processus de paix. En attendant leur désarmement, ils sont ainsi logiquement exemptés de la cible

<sup>12</sup> <https://newscongo.news/article/Ituri--9-sites-identifies-par-le-PDDRC-S-pour-accueillir-les-combattants-pr-ts-a-deposer-les-armes/3252>, consulté le 24 octobre 2022.

<sup>13</sup> <https://www.radiokapi.net/2022/10/11/actualite/securite/la-province-de-lituri-dotee-dun-plan-operationnel-des-activites-du>, consulté le 24 octobre 2022.

<sup>14</sup> <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-14-millions-usd-disponibles-pour-la-mise-en-oeuvre-du-programme-ddrc-s/>, consulté le 24 octobre 2022.

des initiatives militaires visant leur reddition par la force pour laquelle la mesure la plus ferme décrétée a été l'état de siège. Ces groupes armés devraient être directement pris en charge par le PDDRC-S.

Faute de l'opérationnalité à temps record du PDDRC-S, il s'est observé une reprise de violences contre la population civile<sup>15</sup> voire des affrontements entre de groupes armés. Le 22 juillet 2022 les miliciens de la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri (FRPI) et ceux de la Force Patriotique et Intégrationniste du Congo (FPIC) se sont livrés au combat vers Tulabo. Le contrôle d'une carrière minière de la région aurait été au cœur de cet affrontement<sup>16</sup>. Les accrochages entre les miliciens de ces deux groupes armés ont eu lieu plus d'une fois<sup>17</sup>.

La réaction du gouverneur militaire de l'Ituri aux affrontements entre les miliciens a mis en relief le retard qu'accuse la mise en œuvre de ce programme DDRC-S : « ils ont signé les actes d'engagement qu'ils doivent respecter. Cela signifie qu'ils ne doivent plus recourir aux armes. Ils doivent attendre le programme DDRC-S. En attendant que ce processus aboutisse, chacun doit retourner dans ses activités d'antan. Il y a des fermiers, des cultivateurs. Ils doivent oublier cette histoire d'armes »<sup>18</sup>.

### III.3. De la nouvelle vision du gouvernement et le paradoxe de l'accord de paix avec la Force de Résistance patriotique de l'Ituri (FRPI)

A l'opposé des autres DDR, c'est-à-dire les programmes DRC et DDR-national II et III mis en œuvre en RD Congo, le PDDRC-S n'a pas le volet expresse d'intégration des ex-combattants issus de groupes armés dans les forces de défense et sécurité. Telle est la nouvelle vision sur laquelle le gouvernement de la RD Congo s'est engagé semble-t-il. La rupture avec cette pratique de brassage-mixage qui est à l'origine même de Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) paraît s'expliquer tantôt par la thèse d'infiltration de l'appareil sécuritaire de l'Etat, tantôt par ce que d'aucun a qualifié de récompense de groupes armés voire des seigneurs de guerre à la suite des accords de paix.

<sup>15</sup> <https://www.radiookapi.net/2022/10/05/actualite/securite/djugu-les-miliciens-urdpcodeco-accuses-davoir-tue-7-orpailleurs-lisey>, consulté le 27 octobre 2022.

<sup>16</sup> <https://www.radiookapi.net/2022/07/23/actualite/securite/ituri-environ-20-morts-dans-des-combats-entre-les-miliciens-fpic-et>, consulté le 24 octobre 2022.

<sup>17</sup> <https://lesvolcansnews.net/2022/09/12/ituri-affrontements-entre-frpi-et-fpic-depuis-une-semaine-larmee-dit-etre-rangee-en-position-de-tirs-pour-retablir-lordre/>, consulté le 24 octobre 2022.

<sup>18</sup> <https://www.radiookapi.net/2022/07/25/actualite/securite/le-gouverneur-de-lituri-appelle-les-miliciens-de-la-frpi-et-du-fpic>, consulté le 25 octobre 2022.

Par ailleurs, force est de souligner que cette nouvelle vision apparaît avec un précédent: le 28 février 2020, le gouvernement congolais avait conclu un accord de paix avec la Force de Résistance Patriotique de l'Ituri (FRPI). La FRPI est présentée comme le groupe armé historique de l'Ituri. Emergée en 2002 aux côtés des autres groupes armés tels que l'UPC et le FNI dans la foulée de conflits et violences qui ont secoué l'Ituri à partir de l'année 1999, il faut dire que la FRPI s'est toujours montrée résiliente au cours d'au moins ces deux dernières décennies à toutes les campagnes aussi bien négociée que militaires visant à l'anéantir.

L'accord conclu fin février 2020 qui a enfin permis la reddition pacifique de ce groupe armé contient des dispositions qui contrastent fortement avec cette nouvelle vision du gouvernement congolais. Il a préconisé notamment l'amnistie et l'intégration au sein de Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) des ex-combattants de la FRPI, deux options pour lesquelles le gouvernement de la RD Congo à l'état actuel reste encore sceptique.

La suite du processus de paix inauguré par cet accord est difficile à être apprécié sur terrain, si pas constater son blocage. L'une des explications à donner à cette stagnation paraît se trouver dans les dispositions que ledit accord a instituées. Ensuite il faut ajouter le problème la prise en charge des combattants.

En effet, en plus du début officiel de désarmement au cours duquel trente et un ex-combattants de la FRPI ont dû remettre leurs armes aux Forces armées de la RDC (FARDC)<sup>19</sup> et si des avancées ont été enregistrées notamment en ce qui concerne le regroupement des combattants dans le site pré-cantonement d'Azida dans le territoire d'Irumu en vue de leur désarmement, il semble que leur prise en charge n'a pas été au rendez-vous. Ainsi, l'on a assisté à des désertions voire d'éparpillement massifs<sup>20</sup> de combattants à partir de ce site à la recherche de la survie. Il a été aussi observé des accrochages entre les combattants de la FRPI et les militaires de FARDC à Gety<sup>21</sup>.

Très vite, l'accord entre le gouvernement de la RD Congo et la FRPI a semblé se convertir au binôme de la reddition sur papier et d'activisme sporadique dans la pratique de cette dernière. Il s'agit là du paradoxe avec lequel le PDDRC-S est appelé à composer sans qu'on envisage trop d'issue favorable si jamais la Force de Résistance Pacifique de l'Ituri (FRPI) tenait mordicus à l'application de cet accord.

---

<sup>19</sup> <https://afrique.lalibre.be/55380/rdc-debut-du-desarmement-dun-groupe-arme-actif-depuis-20-ans-en-ituri-la-frpi/>, consulté le 07/10/2022.

<sup>20</sup> <https://actualite.cd/2020/12/31/rdc-ituri-tous-les-combattants-de-la-frpi-avaient-deserte-le-site-de-pre-cantonement>, consulté le 27 Octobre 2022.

<sup>21</sup> <https://www.radiokapi.net/2020/10/01/actualite/securite/ituri-11-morts-et-10-blesses-dans-les-affrontements-entre-fardc-et-les>, consulté le 19 octobre 2022.

#### IV. POUR L'EFFICACITÉ DU PDDRC-S

##### IV.1. Elaborer les critères d'éligibilité en se servant des informations issues du terrain

Qui doivent bénéficier de l'aide dans le cadre du programme DDR voire quels sont les groupes armés cibles? Il s'agit là de questions techniques qui sont au cœur de la pratique DDR. Généralement, le DDR doit son succès en de réponses appropriées à ces questions. Les combattants et le nombre de leurs dépendants éligibles au programme DDR doivent être déterminés à partir des données produites sur terrain<sup>22</sup>.

Ce préalable appelle le PDDRC-S à la vigilance. Car, le dispositif DDR ne se conçoit pas dans une tour d'ivoire. Il doit être fait sur base des données issues du terrain, mieux être en parfaite corrélation avec les acteurs ciblés par le programme. Nombre sont des expériences qui renseignent qu'un programme DDR désincarné est voué à l'échec.

Dans cet ordre d'idée, une attention particulière doit être accordée aux Enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA), qui mal réinsérés dans leurs familles constituent une main d'œuvre potentielle aux éventuelles (re)-mobilisations armées. Cette spécificité s'impose au PDDRC-S dans un contexte où les groupes armés qui ont pris part aux violences ayant refait surface en Ituri depuis la fin de l'année 2017 ont été accusés de recruter des enfants dans leurs rangs. Plus de trois cent enfants-soldats ont été déclarés se trouver au sein de groupes armés<sup>23</sup>.

Les principales communautés de l'Ituri doivent non pas seulement être mises à contribution en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre du PDDRC-S mais doivent aussi en être des bénéficiaires à part entière dans le cadre de de la résilience communautaire post-conflit qui est par ailleurs l'une des étapes majeures de la reconstruction de l'après-guerre.

Il faut dire que presque toutes les communautés de l'Ituri sont affectées par l'activisme de groupes armés depuis fin 2017. Devenant de potentielles communautés d'accueil pour les ex-combattants à l'issue du processus, leur implication dans le PDDRC-S permettrait aussi à ces derniers de se réintégrer facilement en dépit d'éventuelles violations des droits de l'homme dont ils pourraient être passibles.

C'est ici qu'il faut mentionner la franche collaboration qui doit caractériser les groupes armés candidats au PDDRC-S et les gestionnaires et partenaires associés au programme. Le PDDRC-S a tout intérêt à garantir un climat de

---

<sup>22</sup> Se reporter aussi à MALIAKA SEFU, et MBAVAZI ARALI, *op.cit.*

<sup>23</sup> <https://www.radiookapi.net/2022/02/13/actualite/securite/parlement-des-enfants-en-ituri-lenfant-ne-doit-pas-prendre-les-armes>, consulté le 30 octobre 2022.

confiance mutuelle avec les groupes armés qui ont adhéré au processus de paix en Ituri. Étant donné que les statistiques en ce qui concerne aussi bien l'importance de groupes armés que la nature d'armes qu'ils détiennent sont des éléments qui s'obtiennent dans un contexte de bonne collaboration entre les animateurs du programme et les groupes armés. Ce climat de confiance mutuelle profiterait beaucoup au PDDRC-S en vue de décrocher l'effectif plus ou moins exact des combattants qui auront choisis à se démobiliser volontairement.

C'est la maîtrise de l'effectif des combattants candidats au PDDRC-S ou même de l'importance des armes qu'ils détiennent qui à son tour dictera le ratio de désarmement qu'il convient de mettre en application. Il s'agira de savoir s'il faut retenir le ratio « un combattant = une arme » ou deux et/ou minutes de guerre.

Si l'on s'est attardé à mettre en évidence les difficultés qui ont émaillé la phase de la réinsertion des ex-combattants, un autre passif des programmes DDR en Ituri a été de n'avoir pas contribué significativement à retirer les armes de la circulation. Il nous semble que la collecte partielle des armes légères et des petits calibres (ALPC) ci-haut mise en exergue soit consécutive à l'absence de la maîtrise de statistiques plus ou moins exhaustives de combattants candidats à ces programmes DDR en Ituri. Et surtout que les différentes phases DDR ont été parfois couplées au désarmement forcé.

#### **IV.2. Allouer de moyens financiers et matériels véritablement attractifs**

Il est vrai que le DDR est un programme coûteux. Toutefois, chercher à donner une autre alternative de vie aux ex-combattants habitués au « gain facile », à (sur)vivre du métier des armes<sup>24</sup> signifie que cette alternative va suffisamment contribuer à leur réussite de l'après-guerre. Il s'ensuit qu'un programme DDR à l'instar du PDDRC-S qui se veut aussi réussi doit être attractif aux miliciens surtout lorsque ces derniers optent pour le retour dans la vie civile.

L'attractivité dont il est question est consécutive aux moyens aussi bien financiers que matériels qui seront alloués pour les différentes phases du PDDRC-S. Les combattants éligibles à ce programme doivent se rassurer de ce qu'ils gagnent contre la remise de leurs armes et/ou leurs munitions de guerre pour couvrir leurs besoins de la nouvelle vie. C'est ce qu'on appelle le filet de la sécurité transitionnelle dans le langage consacré de DDR.

Ensuite les modalités de la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile et/ou leur réinsertion communautaire doivent-elles aussi être attractives pour les inciter à répondre massivement au programme. Il s'impose ainsi la

---

<sup>24</sup> M. DEBOS, *op.cit.*, p.26.

nécessité de mobiliser de moyens financiers voire matériels conséquents pour l'aboutissement heureux des activités du PDDRC-S.

Consécutif(ves) à l'insuffisance des moyens financiers voire matériels, la lourdeur et/ou les retards dans la mise en œuvre de la phase de la réinsertion des ex-combattants a été pernicieux pour le succès des programmes DDR en Ituri. Ces difficultés techniques avaient contribué à vendre très négativement l'image des programmes aux yeux des ex-combattants au point de contribuer à augmenter le rang de combattants réfractaires.

Pour assurer son succès, le PDDRC-S devrait mettre à profit cette expérience malheureuse. Les secteurs d'activités choisis pour la réintégration socio-économique et/ou l'offre de la formation professionnelle voire les kits de réinsertion communautaire destinés aux ex-combattants sont des paramètres à la fois vitaux et stratégiques pour le PDDRC-S en Ituri.

Si généralement les ex-combattants consentent librement aux activités liées à leur réinsertion communautaire, le choix des filières de formation doit être fait en étroite corrélation avec les opportunités d'emploi localement dénichées. Il ne s'agira pas de former pour former. Pareil avec les kits des activités auxquelles les ex-combattants ont souscrit pour la nouvelle réinsertion professionnelle. Ces derniers doivent leur parvenir en temps réel. Saper cette dimension signifie amorcer via le PDDRC-S un processus de transition vers la paix à un haut risque.

### **IV.3. Le PDDRC-S devrait bénéficier d'un contexte sécuritaire favorable**

Nous l'avons précédemment souligné, le DDR est l'un des mécanismes de consolidation de la paix. De ce point de vue, son déploiement suppose d'abord le retour au calme qui peut être obtenu soit par les armes ou soit par l'accord de paix signé par les groupes armés mieux, le processus de paix auquel ont adhéré les groupes armés. Ce n'est que dans ce contexte que le DDR a un sens. En d'autres termes, aussi longtemps que les potentielles cibles ne sont pas arrivées à bout du souffle et/ou n'ont signé leur reddition volontaire, il est inopportun qu'une initiative DDR soit amorcée.

L'expérience du programme DRC et les deux autres phases du DDR-national suggère que le contexte sécuritaire dans lequel ils avaient été mis en œuvre en Ituri, marqué par l'insécurité avait donné de l'émulation au phénomène de « cache » d'armes. Certains combattants hostiles à ces programmes avaient résolu de garder leurs armes pour répondre aux éventualités surtout que l'autorité de l'Etat peinait encore de se rétablir en Ituri et que les armes servaient aussi à l'« autodéfense ».

Il s'ensuit que, outre le retour de l'autorité de l'Etat qui doit caractériser l'Ituri, le PDDRC-S gagnerait et de ce fait amènerait à la paix durable si et

seulement s'il offre l'opportunité de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et/ou qui (re)poussent à recourir aux armes en Ituri. Ceci dans un contexte où les groupes armés qui sont de potentielles cibles du PDDRC-S ont presque tous présenté l'agenda d'assurer l'autodéfense des communautés.

Si les activités qui rentrent dans le cadre de la résolution des conflits sont expressément désignées comme le volet de la « stabilisation » du PDDRC-S, volet qui du reste est présenté comme l'une des innovations de ce programme<sup>25</sup>, son succès dépendra de la durée dans laquelle les activités y relatives seront inscrites. La prudence en la matière voudrait déjà que le PDDRC-S s'inscrive dans une durée longue pour éviter de tomber dans les mêmes erreurs connues avec les programmes DDR précédents en Ituri.

La résolution de questions foncières, l'une de sources historiques des tensions-conflits et violences entre les communautés de l'Ituri sont à inscrire dans cet élan de la stabilisation. Des initiatives de dialogues intra et intercommunautaires doivent-elles aussi s'inscrire dans la même lignée d'éradication de sources profondes de conflits et violences voire d'insécurité de l'Ituri. Il s'agit là des champs auxquels le PDDRC-S doit vivement étendre ses activités pour espérer à la longue à une transition vers la paix durable en Ituri.

---

<sup>25</sup> <https://www.radiookapi.net/2021/07/07/actualite/securite/rdc-la-stabilisation-lune-des-innovations-du-programme-ddrc-s>, consulté le 30 octobre 2022.

## CONCLUSION

Le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRC-C) à l'œuvre en Ituri et qui se veut très ambitieux est une alternative à l'impasse des programmes de Désarmement et réinsertion communautaire, de DDR-national et du programme STAREC. Ainsi, il a ainsi tout intérêt à tirer davantage des leçons de ce qui a constitué hier des talons d'achille de ces programmes précédents.

Il va de soi que la rhétorique du PDDRC-S aura un sens lorsque ce programme aura réussi à démilitariser totalement si pas significativement l'Ituri et à donner d'une manière durable des opportunités professionnelles alternatives aux ex-combattants. Apporter de solutions idoines et structurelles aux motivations qui président à la (re)-mobilisation armée en Ituri pourrait constituer une véritable réussite du PDDRC-S. Le contraire fera de ce programme un autre éléphant blanc.

## BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

### I. OUVRAGES, ARTICLES ET AUTRES DOCUMENTS

- AGENONGA, A., *L'Est de la RDC : le paradoxe de l'état de siège et d'une insécurité grandissante*, les Rapports de GRIP, 2021 ;
- DEBOS, M, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre guerre*, éd. Karthala, Paris, 2013 ;
- ITURI : "Couvert de sang". Violence ciblée sur certaines ethnies au Nord-Est de la RD Congo, Vol. 15, No. 11 (A)-Juillet 2003 ;
- MALIAKA SEFU, T., et MBAVAZI ARALI, M., Réédition d'approches contraignantes de la paix en Ituri. L' « Etat de siège », un dernier rempart pour la restauration de l'autorité de l'Etat ? », in *Les Cahiers du CEDAC*, février 2022 ;
- UNYON VAKPA, *Le conflit armé en Ituri. La problématique de sa prévention et de sa gestion*, éd. L'Harmattan, Paris, 2009 ;
- VIRCOULON, T., Ituri. Résurgence du conflit et échec de la consolidation de la paix, Etudes de l'IFRI, Juin 2021 ;
- VLASSENROOT, K., MUDINGA, E., et MUSAMBA, J., « Retour circulaire: navigation entre la vie de civil et de milicien à l'est de la RDC », disponible sur <https://gecshceruki.org/retour-circulaire-navigation-entre-la-vie-de-civil-et-de-milicien-a-lest-de-la-rdc/>, consulté le 19 octobre 2022.

### II. TEXTES OFFICIELS

- Ordonnance n°21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo ;
- Décret n°03 du 18 décembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion ;
- Décret n°04/014 du 26 janvier 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Structure militaire d'intégration.